Tuteur/maître d'apprentissage dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif

La certification de tuteur/maître d'apprentissage dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif se caractérise par la prise en compte de l'environnement et des enjeux du secteur sanitaire, social et médico-social qui impactent fortement les parcours des bénéficiaires, ainsi que les besoins et les attentes des établissements en matière d'accompagnement de ses alternants sur leur montée en compétences.

Public

La certification s'adresse aux candidats inscrits à une formation de tuteur-maître d'apprentissage en lien avec le référentiel de compétences de la CPNE-FP des activités sanitaires, sociales et médico-sociales, ayant à encadrer ou à former des nouveaux arrivants dans le cadre de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage.

Prérequis à la formation

Aucun.

Prérequis à la certification

Pour accéder aux épreuves de certification, le candidat doit avoir suivi 80 % de la formation Tuteur-maître d'apprentissage en lien avec le référentiel de certification de la CPNE-FP.

Son rôle

Le tuteur/maître d'apprentissage créé les conditions de réussite pour organiser, accueillir, intégrer et accompagner un alternant tout au long de son parcours.

Objectifs

- Préparer l'arrivée de l'alternant dans l'établissement
- Accueillir et faciliter l'intégration de l'alternant
- Organiser les activités de l'alternant
- Accompagner la progression de l'alternant
- Évaluer l'alternant sur ses compétences
- Communiquer sur le suivi et les besoins d'apprentissages/réalisations auprès des parties prenantes impliquées

La formation

Formation modulaire organisée autour des contenus suivants :

Module 1 : Préparation et intégration de l'apprenti/alternant
- Le contexte législatif et réglementaire de l'accueil et de l'accompagnement d'un alternant.
- Les rôles et missions de l'ensemble des acteurs internes et externes.

Module 2 : Accueil et intégration de l'apprenti/alternant
- Les enjeux de l'accueil : le rôle du maître d'apprentissage/tuteur dans l'intégration de l'alternant. Place de l'équipe. Les informations à transmettre à l'alternant relatives aux spécificités de l'établissement d'accueil.
- Les outils et documents de l'accueil.

Module 3 : Accompagnement de l'apprenti/alternant dans son parcours professionnel
- Le référentiel du métier préparé par l'alternant ; sa place dans l'accompagnement à la professionnalisation. Identifier la notion de compétences, apprendre par le travail.
- Élaboration et construction de situations apprenantes ; le scénario d'accompagnement, les ressources disponibles.
- Les modalités de partenariat et de communication avec l'école : les documents, le partenariat pédagogique.

Module 4 : Accompagnement de la progression de l'apprenti/alternant dans son acquisition de savoir-faire et méthodes
- Co-construction du parcours de professionnalisation : identifier les besoins de l'alternant en lien avec les pratiques professionnelles de déontologie du métier.
- Approche de l'entretien d'explicitation : un outil au service de la verbalisation de l'expérience et de l'échange entre le tuteur/maître d'apprentissage et 'alternant.

Module 5 : Évaluation des acquis des compétences professionnelles de l'apprenti/alternant
- Rôle de l'évaluation dans l'accompagnement et la progression de l'alternant. Les outils d'évaluation.
- Les différents types d'évaluation. Les caractéristiques de la mise en œuvre de l'évaluation. Les modalités d'évaluation. Les compétences transversales.

Méthodes et modalités pédagogiques

En présentiel et 2 heures en e-learning sur la construction d'outils.
Recueil des attentes. Tour de table.
Pédagogie active, centrée sur l'apprenant et ses expériences issues du terrain (apports théoriques et pratiques, mises en situation).
Échanges à partir de situations apportées et d'expériences vécues par les professionnels.
Méthode interactive favorisant l'expression des stagiaires.

Modalités d'évaluation

La certification est composée de 4 épreuves :
- 2 études de cas comprenant une soutenance devant un jury
- 1 cas pratique comprenant une soutenance devant un jury
- 1 questionnaire à visé professionnelle

Pour l'obtention de la certification « Tuteur - maître d'apprentissage », le candidat doit valider les 6 compétences du référentiel de certification.
Chacune des compétences est déclinées en critères, observables à l'écrit comme à l'oral.
Le candidat **valide une compétence lorsque la majorité des critères est réputée acquise, soit la moitié des critères +1**

Modalités et délai d'accès

Fiche d'inscription (à télécharger sur le site de l'ITS) dûment complétée à renvoyer par mail à l'adresse indiquée, au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation, sous réserve de places disponibles. Nous contacter si ce délai ne peut pas être respecté.

Nombre de participants

De 8 à 16 personnes.

Organisation

• **Lieu : Site de Tours (17 rue Groison, 37100 TOURS)**
15-16 mars, 12-13 avril, 10 mai (E-learning), 25 mai 2027
Évaluations/Certification : 8 heures

• **Lieu : Site de Chartres (Pôle universitaire, 21 rue Loigny la Bataille, 28000 CHARTRES)**
16-17 novembre, 24 novembre (E-learning), 15-16 décembre 2026 et 14 janvier 2027
Évaluations/Certification : 8 heures

• **Lieu : Site de Blois (8 rue du Professeur Philippe Maupas - 41260 La Chaussée-Saint-Victor)**
Session : en programmation selon le nombre d'inscrits

Durée : **37 h de formation + 8 h de certification**

Modalités financières

Coût de la formation (incluant les frais de certification) : 630 €

Plusieurs possibilités de financement selon votre profil :

- Par l'employeur
- Par l'opérateur de compétence
- En autofinancement
- Par le CPF (Compte Personnel de Formation)

Attention spécificité CPF : pour effectuer les démarches pour une demande de financement vous devrez au préalable créer votre identité numérique sur le site de La Poste. Cette dernière vous permettra d'effectuer votre demande (qui doit être complètement finalisée au plus tard 3 semaines avant le démarrage de la formation) sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr.
Il vous revient de vérifier la validation du financement auprès de nos services avant votre entrée en formation.

Références des personnes chargées de la formation

Les formateurs sont tous des professionnels dans le domaine couvert par les interventions, et ayant une expérience en formation ou accompagnement d'adultes. L'équipe pédagogique est constituée de formateurs ayant des diplômes, des compétences et des expériences dans le champ de l'accompagnement tutoral. Les formateurs se tiennent régulièrement à jour sur l'élaboration de nouvelles techniques ou concernant les approches et les évolutions professionnelles.

Coordinatrice pédagogique de la formation :
Isabelle MASSALOUX / isabelle.massaloux@its-tours.com

Certification visée

Cette formation prépare à la certification « **Tuteur/maître d'apprentissage dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif** » enregistrée au Répertoire Spécifique sous le numéro RS7445 par la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social prive à but non lucratif en date du 18/12/25.
Lien vers la fiche France Compétences enregistrée :
https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7445#anchor7

Votre contact

Pôle Formation Continue, Conseil et VAE
Magali JOURDAIN
02 47 62 33 41
magali.jourdain@its-tours.com

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse : referent.handicap@its-tours.com

Institut du Travail Social Tours
N° de Déclaration d'Activité : 24 37 00082 37
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

Mise à jour du 20/10/26 V3